



*Avec le soutien financier de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales)
et a été réalisé dans le cadre de l'Agence d'objectifs.*

Quelle PAC pour quels emplois ?

Rapport final mars 2011

Jean-Claude DIEBOLT

EXTRAIT

Récapitulatif des préconisations sur les enjeux et les défis

Considérant la montée des exigences nutritionnelles, et les demandes de transparence et de commerce convivial qui s'affirment ; la nécessité conjointe d'enrayer les disparitions d'exploitations qui plongent des régions dans la déprise économique ; considérant enfin qu'aucun des deux piliers de la PAC existante n'apporte des mesures réalisant les objectifs cités, lesquels ont à converger avec les autres politiques européennes, au lieu de prolonger des cloisonnements incohérents entre elles et la PAC :

Préconisation N° 1, d'une seconde PAC à dédier à l'agriculture pluriactive implantée dans les territoires : les dynamiques constatées et leurs impacts territoriaux réclament de construire une seconde PAC destinée à accompagner les gisements porteurs de solutions innovantes pour les territoires, interagissant avec les productions agricoles. Cette PAC est consacrée à une forme d'agriculture déjà enracinée mais à l'état dispersé, afin de structurer des filières reliant produire, transformer, distribuer. Elle se construit par affectation de moyens provenant de la politique de cohésion, de la recherche, du programme d'actions environnementales et du Fonds européen de développement. Cette formule de financement implique donc un travail relevant de la DG Agri et non de la DG Régio.

Une des extensions : le réinvestissement des espèces « rares », inédites en raison de leur ancienneté, redéployant une biodiversité « cultivée » ou « domestique », qui associe des agricultures innovantes de l'UE et des PED, débouche sur le modèle de commerce équitable, pour lequel prévoir de recruter des formateurs.



Considérant les écarts dans les situations économiques et sociales qui se sont creusés entre régions européennes, et portent atteinte gravement à la cohésion communautaire ; considérant de plus des déficits marqués dans l'intégration à l'UE 15 initiale d'un ensemble de Nouveaux Etats Membres résultant de l'extension de 2005 à 27 pays, les budgets en place n'ayant pas été revus afin de relever les PECO en infrastructures, en qualifications de leurs salariés, en niveau de vie de leurs populations ; considérant d'autre part une baisse probable de l'alimentation carnée, phénomène à rapporter à l'importation d'aliments pour bétail qui desservent la balance commerciale ; considérant donc qu'il devient nécessaire de parvenir à une suffisance européenne en fourrages et protéagineux, objectif à élargir vers de multiples filières à valeur ajoutée motivant des créations agro-industrielles :

Préconisation N° 2, d'un marché intérieur européen à structurer : recommande de mettre en chantier la structuration d'un marché intérieur européen qui sollicite tous les pays à convertir des zones en cultures en protéagineux et en toutes autres variétés à décider par étude. Les espaces montagneux s'en trouveraient optimisés dans leurs équilibres en pâturages pour ovins et bovins, de même que des espaces moins fertiles en tous reliefs. Par des accords de coopération commerciale entre Etats, la PAC interviendrait par investissements destinés aux redynamisations régionales : étant à affiner les dispositions juridiques accordant le droit de pratiquer des tarifs supérieurs aux cours mondiaux. Etrangers à la clause de la Nation la plus favorisée (NPF), les conventions de coopération se réfèrent à une démarche de commerce équitable où les consommateurs acceptent des prix conditionnés par la visée d'un mieux disant écologique et social dans les achats publics comme privés.

Les projets de coopérations ont à recenser les innovations déjà présentes sur ces filières dans certains pays, afin d'inciter à substituer progressivement, aux « grandes cultures » exportatrices trop peu rentables, des recentrages rendus attractifs sur les variétés traditionnelles locales qui rencontrent une audience auprès de consommateurs désireux de diversification et d'authenticité. En découle une gamme de connexions à établir entre artisanats en produits de terroir, industries agroalimentaires, autres agro-industries, et exploitants pluriactifs.

Une des extensions : Cette osmose relance l'agroforesterie dans les pays euro-méditerranéens et élargit l'agriculture aux chantiers du bâtiment, du textile, des cosmétiques, outre que des programmes partagés génèrent un brassage culturel communautaire faisant progresser la gouvernance.



Considérant le double « dumping », écologique et social, qui discrédite mondialement l'agriculture intensive, ne trouvant plus désormais sa légitimation dans une alimentation fournie à bon marché, puisque ce système engendre misères et famines paysannes dans les PED et accroît la pauvreté dans les pays industrialisés ; considérant donc que la souveraineté alimentaire à instituer et restituer partout sur la planète a priorité sur la prétention de nourrir neuf milliards grâce aux biotechnologies ; considérant par là-même que des viabilisations de marchés régionaux sont indispensables à garantir la maîtrise des pays sur leur nourriture ; considérant enfin que le schéma d'échanges internes à des zones régionales capables de recréer des richesses actuellement sous-exploitées, rend analogues les situations des PED et des espaces européens victimes également d'une intensification exclusive de leur agriculture aux dépens de leurs ressources novatrices :

Préconisation N° 3, d'un co-développement avec les PED à inclure dans les deux objectifs précédents : invite à revoir la stagnation des APE avec les ACP, et l'échec des négociations du cycle de Doha, afin de conclure un « Pacte de confiance » avec la totalité des PED, organisant des co-développements dans la PAC sur des filières agricoles relevant du marché intérieur européen redéployé. Cela englobe les protéagineux, des céréales « tropicales » telles que le manioc, le millet, le sorgho, et toutes espèces issues des traditions et patrimoines, détentrices de vertus nutritionnelles. La finalité de cette inclusion fait valoir, au plan mondial, le climat, l'épuisement des sols, les pertes en biodiversité inappréciables dans leurs conséquences, les aggravations de pollutions chimiques non estimées dans leurs impacts pathogènes.

Tous ces dommages se cumulent avec des fractures sociales rendant insupportables les écarts entre pays, et imposent de choisir l'agriculture alignée sur les principes d'un développement durable. Ainsi, ce cadre stratégique place l'UE en position de leader mondial pour une sortie « par le haut » de crises économiques dont nul ne peut prévoir l'issue.

Une des extensions : Instituer un « Pacte de confiance » avec tous les PED, qui les inclue dans une seconde PAC, se répercute sur la redéfinition des attributions de l'OMC : car le seul secteur commercial n'a pas à se prévaloir de dicter des normes interférant sur le développement des Etats. La responsabilité des gouvernants politiques, comme celle des acteurs sociaux et citoyens associés aux décisions, est engagée et engage le devenir de la paix sociale et mondiale : sans assainir les règles commerciales et leur ré-ancrage sur une éthique de confiance et de relationnel respectueux de la qualité de travail, la propagation des trafics risque de s'amplifier.



Considérant à la fois les exigences des consommateurs-citoyens voulant être mieux informés sur leurs achats, et des circuits de distribution qui introduisent une opacité propice aux tricheries, donc appelant à instaurer la transparence et la traçabilité maximales ; considérant par ailleurs que les logiques de profits poussent à refuser l'institution de tels règlements, de même que la Responsabilité sociale des entreprises est écartée sous leur pression ; considérant, plus généralement, que l'organisation de l'économie a adopté des voies souterraines, échappant aux citoyens et disqualifiant donc la possibilité de maintenir des collectivités démocratiques, comme le montrent les accaparements de « biens communs » et les problèmes insolubles entretenus avec les OGM, les agrocarburants, les surveillances non assumées sur les pesticides et les perpétuations de pratiques alimentaires nocives :

Préconisation N°4, d'un large dialogue social à instituer en continu : réclame de constituer des moyens pour que la préparation de la réforme de la PAC pour 2013 ne s'enlise pas dans des tractations « pied à pied » qui ne laissent d'espaces qu'aux groupes d'influence, écartant ainsi des discussions les points les plus fondamentaux. Un cadre de dialogue social le plus large possible est donc à mettre sur pied, en mobilisant des outils comme les Conférences de citoyens, la Commission nationale du débat public, mais en sachant aussi que les fonctionnements de ces instances sont trop étroits pour refléter la densité de participations à faire converger. Il s'ensuit qu'associer ceux qui financent l'agriculture, contribuables et consommateurs, au devenir de ce secteur déterminant pour l'économie, est à poser en atelier permanent à inscrire dans les activités prises en charge par la future PAC. Cette mesure rend évolutives les contributions que les acteurs sociaux et civils, les administrations, les élus locaux, les chercheurs, ont à fournir.

Par conséquent, l'ensemble des défis, des chantiers, des problèmes, des enjeux, est à rendre accessible à des contre-expertises ouvrant à l'accès à tous les documents justificatifs aux assertions : des codécisions auraient à voir le jour collégalement dans ce cadre, sur les brevets, les semences, les labellisations et certifications, l'éradication d'affichages trompeurs, les saisonniers et l'emploi des migrants, les Offices à réinvestir pour travailler les relances des filières, les réseaux d'initiatives et de structures novatrices...

Une des extensions : Un dialogue social signifie rendre à la micro-économie la place primordiale qui lui revient, avec des TPE et des PME, réinstallées dans leurs apports créatifs, de même que l'économie sociale et solidaire a l'occasion d'exister lisiblement et visiblement. Ces chantiers portent les chances de transitions en emplois : sans ces concours pluriels qui approfondissent l'art d'optimiser l'efficacité avec peu de moyens, des richesses mal ou non évaluées restent dormantes. Ainsi, les actions modestes et ingénieuses portent avec elles le changement de regard sur le travail, qui n'est plus une charge financière.



Considérant d'abord que les difficultés grandissantes à maintenir une « croissance » qui se révèle de moins en moins généralisable et creusent les inégalités entre pays et entre revenus, mais que les récessions ont suscité des réponses solidaires innovantes non encore observées dans leur ampleur ni estimées dans leur portée ; considérant ensuite que les reculs corrélatifs des pouvoirs publics dans les démocraties et de l'autorité des dispositifs légaux, ont conféré aux pouvoirs économiques, principalement commerciaux et financiers, un poids qui met au second plan les projets, principes et valeurs d'ordre politique, nationalement et internationalement :

Préconisation N°5, de réformes juridiques à adopter : conclut que les avancées vers une agriculture durable et solidaire à faire prendre en charge par une seconde PAC, se rendent faisables par une série de sept réformes juridiques, faisant coexister les sociétés de capitaux lucratives avec des entreprises à vocation sociale et solidaire ensemençant les territoires. Ainsi, une reconnaissance de l'utilité sociale est à attacher à une forme d'entreprises solidaires, en inscrivant légalement l'acte d'entreprendre comme distinct des buts lucratifs, par la détermination d'un marchand entrant dans des financements hybrides. Ce cas réclame de re-clairifier l'exercice de la concurrence, y incluant des modulations ajustables à des publics aux statuts économiques hétérogènes. Dans cette mise à jour légale du droit à la création économique démarquant lucratif, social et solidaire, une formalisation de l'entreprise sociale européenne est à acter.

Ces trois chantiers qui pluralisent l'entreprise, la concurrence et le marchand, s'accompagnent de quatre dossiers positionnant l'agriculture pluriactive en moteur de revitalisations territoriales : intervenir sur les jurys d'appels d'offre pour y faire pénétrer une culture de l'innovation qui accueille largement les projets atypiques ; pluraliser les certifications en fonction des techniques utilisées, les artisanats traditionnels ayant à tirer argument d'archives témoignant de leur fiabilité ; redélimiter le droit à breveter, en en retirant les acquis patrimoniaux, possessions inaliénables des collectivités qui les ont suscités ; harmoniser chaque programme européen avec les autres, ce qui oblige à reformuler les autorisations pour l'introduction de biotechnologies à risques.

Une des extensions : Des veilles rigoureuses sont à assurer sur les exactions à dépister, sur des contrats abusifs, sur une séparation stricte entre informer et démarcher par marketing. Une instance serait donc à constituer sur cette mission, instrument inédit de clarification éthique et déontologique, transversale aux corps constitués. Dissipant les confusions répandues entre pouvoirs publics et organismes privés chargés de gestions relevant de l'Etat, elle se charge de communications exposant des dossiers, ce qui la distingue des organes à portée judiciaire et institutionnelle déjà formés. Déjouant le double langage, elle concourt à restaurer la confiance ruinée par les tromperies multiformes, désespérant des salariés, décourageant les citoyens et exaspérant les consommateurs.



Considérant la montée de préoccupations écologiques demandant de réfléchir à de nouveaux modes de production n'épuisant pas les ressources minérales et biologiques, et considérant qu'un large espace est à ouvrir à des enseignements et à des formations capables d'améliorer l'état présent des connaissances encore trop balbutiant ; considérant donc que si le modèle d'agriculture que sert la PAC actuelle, ne parvient pas à endiguer les disparitions d'exploitations et d'emplois, cette impuissance est en partie due aux carences en jalons avançant vers un développement durable en terme de chantiers économiques, comme le montre la stagnation enregistrée pour la Directive Reach :

Préconisation N° 6, de formations et d'emplois : estime opportun de renforcer un passage à des « transitions professionnelles de seconde génération », réduisant le chômage massif par une agriculture pluriactive stimulant d'autres secteurs. Soutenir efficacement des exploitations agricoles d'envergure modeste a vocation de renforcer les prospections sur des secteurs prometteurs relevant d'une économie « verte » articulées à l'agriculture, à l'exception d'agrocarburants sans rentabilité écologique. Les hiatus sont donc à combler entre une agriculture de transversalités et des filières à faire émerger, entre autres dans l'agroalimentaire à renouveler, le bâtiment économe, la confection textile non synthétique, les cosmétiques bio.

Autant que des stratégies industrielles ambitieuses qui, laissées seules, disloquent un tissu antérieur, les dynamiques à travailler regardent des patrimoines à revisiter, des d'artisanats à transférer à plus grande échelle, des enseignements à reprogrammer, associés aux réseaux d'éducation populaire écologiquement pionnières. C'est le propre d'une PAC vouée aux initiatives locales, que de propager les travaux servant l'agroforesterie, les plantes médicinales, et toutes démarches et espèces à emprunter à d'autres cultures. Epidémiologie, taxinomie pour répertorier les espèces mal identifiées, géologie et podologie, forment donc des vecteurs indispensables aux réservoirs de ressources à promouvoir.

La multiplicité de filières modestes leur assure une fertilité économique et en emplois : alors que les technologies sur des matériaux, les plus « intelligents » soient-ils, relancent des produits mais sans alimenter le stock de métiers, les petites filières ne se pérennisent que par des échanges entre elles, détenant la propriété de « faire tissu ». L'agro-tourisme requiert d'autres formations que la simple habileté au marketing et au relationnel, car les agro-guides, les éducateurs sportifs, ont à exhumer des pans de l'ingéniosité passée, etc.. Pensons aux domaines viticoles exposant leur tonnellerie, aux Parcs naturels revalorisant les tressages, etc.

Une des extensions : la PAC doit prévoir des communications artistiques chargées de populariser les coopérations innovantes entre l'agriculture et d'autres secteurs, au-delà de bonnes pratiques : graphistes en BD, animateurs de radio locale, auteurs de films de fiction et romanciers ont à être recrutés par des Pays qui se valorisent, les filières agricoles étant aussi à transcrire en histoires.



Considérant que la stratégie de Lisbonne manifeste une incompréhension des fondamentaux sur l'innovation, qu'elle confond avec des inventions technologiques, finalisées par leurs transferts à grande échelle prenant place dans les compétitions mondiales mais sans prendre garde aux retombées sur le local et les régions ; considérant conjointement que les allusions au « développement durable » ponctuant les documents de l'UE se bornent à des généralités tronquées, omettant quatre des sept axes constitutifs par lesquels le PNUD le qualifie, et que privé de racines culturelles, de lien sociétal, de gouvernance participative, il n'est pas étonnant alors que ce pseudo-développement, où le social est par ailleurs nié bien que formellement mentionné, soit inefficace économiquement :

Préconisation N° 7, d'une économie de la connaissance à appliquer : appelle à faire appliquer tous les principes de durabilité à un projet de seconde PAC. Stimuler mutuellement l'agriculture et l'animation locale, en accord avec un financement qui coordonne les programmes européens, applique une « économie de la connaissance » attentive à la pluralité des sciences et des techniques. Aiguiller des recherches vers une relance de patrimoines encore présents, remédie aux « ajustements structurels », qui plaquent aveuglément sur des cultures traditionnelles des normes valant pour des contextes suréquipés, divorce qui étouffe des richesses en attente de relais, sans démarrer pour autant des productions modernisées performantes. Ces objectifs figurent dans le rapport IAASTD, expertise collective que les autorités européennes passent sous silence, et qui est donc à faire connaître massivement.

Une des extensions : Une économie basée sur toutes les connaissances fait accéder à un développement planétaire où le monopole libéral laisse toute sa place à un mode d'agriculture diversifié qui n'est plus reléguée au rôle de fournir leurs matières aux industries. Intégrer la production aux autres secteurs fait abandonner le désir obsessionnel de « croissance » et son appétit démesuré en gains qui faussent les prix, en contradiction avec la doctrine libérale : les coopérations génèrent une solidarité commerciale au niveau mondial. Tout l'avenir est impliqué dans la reconnaissance des micro-initiatives, partagées par un commerce équitable international. Là se joue la régulation internationale, par des collectivités qui équilibrent leurs composantes. La condition permettant d'y parvenir a fait l'objet de notre étude : amener au jour des gisements d'activités, pour les accompagner spécifiquement, car les agricultures réelles, l'une ancestrale et l'autre née vers 1950, ont à fonctionner enfin organiquement, en s'inspirant mutuellement.